



N° DEL 2020.06.03/066

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 3 JUIN 2020**



Thème : TRAVAUX 3

Objet : Amélioration du traitement d'air de la piscine municipale - Tranche 2 - Demandes de subventions.

Convocation :

Date : 28/05//2020

Affichage : 28/05/2020

Nombre de membres du conseil municipal

En exercice : 33

Présents : 17

Nombre de suffrages exprimés : 21

Le **mercredi 3 juin 2020** à 18h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

Étaient Présents :

GUÉRIN Nicole, BOVETTO Fanny, DUFOUR Maurice, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, MARTINEZ Gilles, DJEFFAL Mohamed, GAILLARD Éliane, PROREL Alain, FABRE Mireille, RASTELLO Anne, GRYZKA Romain, PICAT RE Alessandro, BREUIL Marc, ARMAND Émilie, DAZIN Florian.

Étaient représentés :

PETELET Renée donne pouvoir à GUÉRIN Nicole ;
KHALIFA Daphné donne pouvoir à FROMM Gérard ;
BRUNET Pascale donne pouvoir à RAVEL Fanny ;
ROMAIN Manuel donne pouvoir à DJEFFAL Mohamed ;

Absents excusés :

POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, GUIGLI Catherine, MARCHELLO Marie, PETELET Renée, KHALIFA Daphné, MILLET Thibault, BRUNET Pascale, FERRAINA Marie-Hélène, CIUPPA Marcel, ROMAIN Manuel, HOLLARD Rémi, PEYTHIEU Éric, VALDENNAIRE Catherine, MONIER Bruno, MUHLA

Secrétaire de séance : DJEFFAL Mohamed



Rapporteur : GRYZKA Romain

La piscine du parc 1326, construite en 2002, dispose d'une centrale de traitement d'air (CTA) unique pour la halle des bassins, située dans les locaux techniques, sous le bassin ludique.

Cette CTA a pour fonction, via des gaines d'extraction et d'apport d'air neuf, de chauffer la halle et de renouveler l'air intérieur, tout en récupérant les calories sur l'air extrait afin de réduire les consommations énergétiques.

Suite à la reprise en régie du parc 1326 au 1/01/2016, un diagnostic des équipements de traitement d'air a été réalisé en 2017 par un bureau d'études spécialisé afin d'expertiser leur fonctionnement, de les rénover et de les compléter si besoin.

Les conclusions de cette étude étaient les suivantes :

- Les débits d'air extraits sont insuffisants pour assurer un bon confort intérieur
- Les CTA de la halle bassins et des vestiaires sont à remplacer au vu de leur état de vétusté
- La séparation du réseau aéraulique de la halle bassins en deux réseaux (ludique et sportif) semble être la meilleure solution pour obtenir les débits d'air attendus
- L'installation d'une CTA supplémentaire pour la halle côté bassin sportif doit être envisagée

Afin d'améliorer rapidement la qualité de l'air, une CTA supplémentaire côté bassin sportif a été installée en 2019 dans le cadre de la tranche 1 de l'opération.

La tranche 2 consiste à remplacer la CTA de la halle bassins par une nouvelle CTA avec récupération de chaleur sur l'air extrait.

Le montant de cette deuxième tranche s'élève à 214 640,42 euros hors taxe.

Le plan de financement s'établit comme suit :

Département (30%)	64 392,13 €
Certificat d'économie d'énergie (7%)	15 000,00 €
Autofinancement (63%)	135 248,29 €
Total	214 640,42 € HT

Ceci exposé, après en avoir délibéré le conseil municipal décide:

- De valider l'enveloppe financière de l'opération et de décider de sa réalisation ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès des organismes et instances susceptibles de participer au financement de cette opération.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un Adjoint ou un Conseiller Municipal délégué à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 21

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

TRAVAUX 3 DEL 2020.06.03/066

PUBLIÉ LE **09 JUIN 2020**

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire
Gérard FROMM

